

Droit à l'IVG :

une régression catastrophique pour les droits des femmes en Espagne

Le gouvernement espagnol s'apprête à supprimer le droit à l'avortement en le limitant aux situations de viol et de menace physique ou psychologique pour les femmes, signant ainsi un recul de trente ans pour les droits des femmes.

Le 20 décembre 2013, le gouvernement espagnol Rajoy a annulé la loi autorisant l'avortement, sous couvert d'une loi de « protection de la vie et des droits de la femme enceinte ». Pour rassurer sa base électorale et consolider sa position de fervent défenseur des valeurs traditionalistes et fondamentalistes religieuses, il fait ainsi passer au second plan les problèmes économiques qui touchent de plein fouet les EspagnolEs.

Au mépris des recommandations des textes internationaux de l'OMS et ONU, le conseil des ministres espagnol est revenu sur une avancée majeure pour les femmes : la loi de 2010 qui légalisait l'avortement

jusqu'à 14 semaines de grossesse -22 pour raison médicale -.

Il subordonne le choix des femmes au contrôle médical et social puisque cette proposition de loi prévoit l'autorisation d'avorter dans 3 cas très précisément encadrés :

- 1.** *Grave danger encouru par la femme pour sa vie ou sa santé physique ou psychologique : le texte impose que le diagnostic soit émis par deux médecins différents et étrangers à l'établissement pratiquant l'avortement.*
- 2.** *Viol, à la condition qu'elle ait déposé plainte.*
- 3.** *Malformation foetale, sous réserve de deux rapports médicaux - l'un sur la mère et l'autre sur le foetus, qui confirmeront le motif d'interruption de grossesse.*

Autre recul : les personnes mineures devront avoir obligatoirement l'autorisation de leurs parents pour interrompre une grossesse non voulue. En renouant avec des pratiques déniaient la liberté de choix, c'est le

mépris des droits humains fondamentaux des femmes et des couples à maîtriser leur fécondité et à décider de leur vie que le gouvernement espagnol vient de signer. Il annonce clairement son projet de société : maintenir les femmes dans un statut social étroit et de soumission ! Cette démarche du gouvernement espagnol vient s'inscrire dans une mouvance européenne réactionnaire et conservatrice qui n'a toujours pas accepté le droit des femmes à disposer de leur corps, et les considère comme des sous citoyennes incapables de décider par elles-mêmes.

Nous nous associons aux revendications des femmes espagnoles et soutenons leur lutte pour le droit à disposer de leur corps et restons vigilantes quant aux reculs graves infligés aux droits des femmes.

Nous ne voulons pas que des méthodes d'avortement « maison » mettant en danger la vie des femmes et bafouant leurs droits et leur dignité puissent revoir le jour.

RASSEMBLONS-NOUS POUR SOUTENIR LES FEMMES ESPAGNOLES ET DÉFENDRE LE DROIT À L'AVORTEMENT ! ET ENSEMBLE, REFUSONS LES RETOURS EN ARRIÈRE !

**LE SAMEDI 1ER FÉVRIER,
PLACE DU RALLIEMENT À 16H**

Symboliquement, venez avec vos cintres et vos aiguilles à tricoter!

Cet appel est à l'initiative du **Planning Familial et du Collectif d'Égal à égales** -Alternative Libertaire 49, Collectif Émancipation, Europe Écologie-Les Verts 49, FSU 49, Ligue des Droits de l'Homme 49, Nouveau Parti Anticapitaliste 49, Parti Communiste Français 49, Quazar (centre Lesbien, Gay, Bi, Trans d'Angers), Solidaires 49, Solidaires-Étudiant-e-s Angers, Sud Éducation 49, Sud Santé Sociaux 49- et co-signé par Lutte Ouvrière 49 Parti Socialiste 49, SOS femmes, Union Départementale CFDT 49, Union Locale CGT Angers, USD CGT Santé et Action Sociale de Maine-et-Loire